

TV5MONDE

Appel d'offres restreint relatif
à la fourniture d'un système de gestion des processus et des
services

REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres n° AO2012/02/004

Date d'envoi de l'avis de marché au JOUE : 9 février 2012

Date et heure limites de réception des candidatures : 12 mars 2012 à 16 heures

--	--

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Nature du marché

Le présent appel d'offres est un appel d'offres restreint à bons de commande, sans minimum ni maximum, soumis aux dispositions de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005, et notamment à ses articles 11, 17, 23, 24 et 29 dans leur version en vigueur à la date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence au Journal Officiel des Communautés Européennes.

Il n'est pas soumis aux dispositions du code des marchés publics.

Le présent contrat est un contrat à obligation de résultat.

1.2 Objet du marché

Le besoin de TV5MONDE porte sur la fourniture d'un système indépendant de gestion des processus et des services couvrant les domaines relatifs aux opérations de réception et de fabrication de contenu, de diffusion de programmes sur les antennes linéaires de TV5MONDE et de publication de contenu sur ses canaux non linéaires.

Le dispositif devra permettre la gestion de l'interopérabilité avec différents services métier broadcast et media : trafic antenne pour la gestion des programmes et de la programmation linéaire et non linéaire, réception / acquisition de contenu flux cassette et fichier, diffusion linéaire, publication non linéaire, transcodage, contrôle qualité, gestion de mouvement, gestion d'archivage pour ses volets technique et documentaire, production, post-production, gestion de l'information pour ses volets fabrication et rédaction, fabrication et diffusion de contenu connexe comme l'habillage antenne et le sous-titrage. D'une manière générale, le système devra répondre à un besoin de composition de services permettant d'implémenter des processus métiers et reposera sur les principes d'une architecture orientée services.

Ces services, sources de données et systèmes d'informations devront pouvoir être sollicités au travers de processus de travail spécifiquement conçus ou adaptés pour les besoins opérationnels métier de TV5MONDE. Les processus de travail, élaborés, maintenus et facilement évolutifs grâce à des outils simples et ergonomiques devront pouvoir être joués dans un mécanisme permettant de combiner des opérations utilisateur (manuelle) et machine (automatique).

Des tâches très spécialisées ou très techniques, pouvant le cas échéant se décomposer en une série d'opérations unitaires ciblées, et dont le détail, même s'il est important dans la capacité à s'adapter au comportement spécifique d'un équipement donné, n'a que peu de valeur sur le plan du processus global, devront pouvoir être gérées, jouées et administrées de manière distincte en délégation de service. Ce principe doit par exemple pouvoir être appliqué dans la gestion de l'équilibrage de charge mis en œuvre sur un ensemble de ressources identiques.

A l'aide d'une interface dédiée à la supervision des activités métier, le système de gestion des processus devra pouvoir fournir des données ou des métriques liées aux déroulements des processus auprès d'un système de supervision tiers.

--	--

Le système devra pouvoir être hébergé sur la plateforme virtualisée sécurisée de TV5MONDE composée de serveurs CISCO et d'un environnement logiciel VMWARE. Néanmoins la fourniture de la plateforme matérielle physique sécurisée, son installation, son intégration et son support sont demandés en option. Une haute disponibilité sera exigé pour l'ensemble du système.

La prestation objet du marché comprend :

- la vente à TV5MONDE de logiciels pour la mise en œuvre du système de gestion des processus et des services ;
- l'installation et la mise en œuvre des logiciels et leur intégration avec les autres unités fonctionnelles de TV5MONDE ;
- le support éditeur des logiciels jusqu'à la fin de la période d'exploitation ;
- la formation des personnels de TV5MONDE.

Options :

- Intégration avec un gestionnaire de processus tiers par des mécanismes de connectivité standards (de type webservice ou équivalent) ;
- Intégration d'un éditeur graphique pour formaliser les processus métiers à la norme BPMN 2.0 ;
- Vente, installation, intégration et support constructeur jusqu'à la fin de la période d'exploitation d'une plateforme physique sécurisée.

1.2.1 Décomposition en lots

Le marché est un marché à lot unique

1.3 Durée

Le marché entre en vigueur à compter de sa date de notification et prendra fin le 28 février 2018.

Les bons de commande seront émis pendant toute la durée de validité du marché à bons de commande dans les conditions définies à l'article 43 du décret du 30 décembre 2005-1742.

1.4 Variantes et options

1.4.1. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.4.2. Options

Le candidat devra impérativement répondre aux options énumérées à l'article 1.2. en les décrivant de façon détaillée séparément des autres éléments de son offre, et en veillant à renseigner convenablement les parties relatives aux dites options dans le bordereau de décomposition des prix.

Toute offre ne prenant pas en compte les options dans les conditions énumérées ci-dessus sera déclarée irrégulière et ainsi rejetée.

1.5 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations seront exécutées au siège de TV5MONDE sis au 131 avenue de Wagram, 75017 Paris.

1.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date de remise des offres.

1.7 Sous-traitance

Le candidat est habilité à sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations objets du présent marché à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de leurs conditions de paiement.

L'acceptation d'un sous-traitant ainsi que l'agrément de ses conditions de paiement correspondant est possible au moment du dépôt de l'offre ou en cours de marché selon les modalités suivantes :

- Déclaration de sous-traitance au moment du dépôt de l'offre :

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, l'acceptation et l'agrément sont constatés dans le formulaire DC4 constituant une annexe à l'acte d'engagement.

Le sous-traitant ne saurait être accepté qu'à la condition de produire les mêmes documents que le candidat (mentionnés à l'article 2.4. du présent document).

La notification du présent marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

- Déclaration de sous-traitance en cours d'exécution du marché

En vue d'obtenir l'acceptation du ou des sous-traitants et l'agrément des conditions de paiement, le candidat adresse au pouvoir adjudicateur, par lettre recommandée avec avis de réception, une demande spécifique, accompagnée des mêmes documents que ceux cités précédemment.

Le silence du pouvoir adjudicateur, gardé pendant 15 jours à compter de la date de réception de l'intégralité des documents susmentionnés, emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

- Communication de renseignements inexacts ou sous-traitance occulte

Le candidat qui, sciemment, fournit des renseignements inexacts à l'appui de sa demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement figurant dans le contrat de sous-traitance encoure la résiliation du marché à ses frais et risques.

De même, toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise candidate au marché.

1.8 Groupements

Les candidats peuvent se présenter de façon individuelle ou en groupement solidaire ou conjoint. Dans ce cas le formulaire DC1 devra préciser si le groupement est solidaire ou conjoint et être dûment complété. Les candidatures et les offres devront être soit cosignées par l'ensemble des entreprises groupées en l'absence d'habilitation du mandataire, soit signées par le mandataire seul, dès lors qu'il est habilité par les autres membres du groupement et qu'il justifie d'une telle habilitation.

Les candidats peuvent présenter plusieurs candidatures agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres de plusieurs groupements. Dans ce cas, ils ne peuvent pas être mandataires de plusieurs groupements.

En cas de groupement, conformément à l'article 22 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005, le groupement attributaire pourra être contraint de se constituer sous la forme d'un groupement solidaire, si cette mesure est nécessaire à la bonne exécution et à la sécurisation du marché.

--	--

ARTICLE 2 : PHASE DE CANDIDATURE

2.1 Coordonnées de la personne responsable du marché

La personne responsable du marché est Monsieur Jean-Pierre VERINES, Direction des systèmes d'information et des technologies de TV5MONDE, 131 avenue de Wagram, 75017 Paris, consultation.sygeps@tv5monde.org.

2.2 Accès au dossier de candidature

Le présent appel d'offres est une procédure restreinte :

lors de la première phase de candidature, seul le présent règlement de consultation est accessible à tous les candidats.

Il est téléchargeable dans son intégralité sur le site Internet de TV5MONDE à l'adresse suivante : <http://www.tv5monde.com/consultations>.

Seuls les candidats sélectionnés après examen des candidatures et invités à présenter une offre recevront l'intégralité du dossier de la consultation.

Les candidatures seront examinées au regard des critères définis à l'article 2.7. du présent règlement de consultation.

2.3 Informations

Tous renseignements d'ordre administratif peuvent être demandés par email : consultation.sygeps@tv5monde.org , avec la mention :

**« APPEL D'OFFRES – TV5MONDE / SYGEPS
avec le nom du soumissionnaire, le nom du signataire de la demande, la fonction du signataire et l'adresse email où il est possible d'envoyer la réponse.**

Les réponses aux questions seront fournies à l'ensemble des soumissionnaires par publication sur le site Internet de TV5MONDE à l'adresse : <http://www.tv5monde.com/consultations>

La date limite de réception des demandes de renseignements est fixée au 5 mars 2012 à 16 heures.

TV5MONDE communiquera les réponses aux questions au plus tard le 7 mars 2012 à 16 heures.

Les soumissionnaires ne pourront plus poser de questions après avoir remis leur candidature.

La date de réception des demandes de renseignements par TV5MONDE faisant seule foi, aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date.

2.4. Contenu du dossier de candidature

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes à fournir en trois exemplaires, conformément aux dispositions des articles 17 à 21 du décret du 30 décembre 2005, et à l'arrêté du 28 août 2006 :

- le formulaire DC1 dûment complété daté et signé ;

--	--

- le formulaire DC2 dûment complété daté et signé, un exemplaire de DC2 est produit par chaque membre du groupement en cas de groupement.

- une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- les bilans ou extraits de bilans (comprenant les bilans, comptes de résultat et annexes), concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- la présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;

- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

- les certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat) ;

- les certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques (TV5MONDE accepte toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés) ;

- la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;

- le présent règlement de consultation, paraphé, daté, signé et revêtu du cachet de la société.

Si un document ne peut être fourni du fait par exemple, d'une création récente, le candidat devra fournir une note expliquant le cas de figure ; (joindre également les documents attestant ces dires).

L'ensemble des documents doit être signé, daté et paraphé par une personne disposant du pouvoir d'engager la société, et revêtus du cachet de cette dernière. Les coordonnées complètes de cette personne, tant postales qu'électroniques (email), devront être clairement spécifiées.

2.5. Transmission des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être remis **sous pli cacheté anonyme**.

Les dossiers de candidature pourront être, avant la date et heure limites précisées à l'article 2.6. du présent document, au choix du candidat :

--	--

- **transmis par envoi postal sous pli cacheté et recommandé avec avis de réception**, l'enveloppe extérieure portant l'adresse suivante :

TV5MONDE

Direction des systèmes d'information et des technologies

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre VERINES,

131 avenue de Wagram

75017 PARIS

Dans tous les cas et sous peine de rejet, elle comportera également la mention :

À N'OUVRIR QU'EN COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

« Appel d'offres restreint - Marché relatif à la fourniture d'un système de gestion des processus et des services »

- **remis, dans les mêmes formes de contenu que ci-dessus, contre récépissé à l'adresse susmentionnée du lundi au jeudi de 10 heures à midi et de 14 heures à 18 heures et le vendredi de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures.**

Le candidat remettra son dossier de candidature sous format papier, en 3 exemplaires reliés, plus 3 exemplaires sous format électronique (CD-rom / logiciels admis : WORD, EXCEL, PDF).

2.6. Délai de réception des candidatures

Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005, les dossiers contenant les candidatures devront être parvenus :

Le 12 mars 2012 au plus tard à 16 Heures à l'adresse ci-dessus

Ce délai ne peut être dépassé. Aucune candidature déposée au-delà des dates et heures indiquées ci-dessus ne sera prise en compte.

La date et l'heure prises en compte sont celles de la réception des plis par TV5MONDE et non pas la date et l'heure d'envoi du dossier par le candidat.

2.7. Examen des candidatures

En application de l'article 23 II du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005, les candidats seront sélectionnés sur la base des critères définis ci-dessous :

- **Capacités financières (10 points)** appréciées en fonction de l'analyse des bilans, comptes de résultat et annexes fournis par le candidat, du CA affecté pour les prestations de même nature, et du CA global du candidat.
- **Références professionnelles (50 points)** appréciées en fonction des références présentées par le candidat dans le domaine des médias lors des trois dernières années et des expériences démontrées lors des trois dernières années dans le secteur concerné sur des prestations de nature similaire.

--	--

- **Capacités techniques (40 points)** appréciées en fonction de la démonstration du candidat de sa capacité à dédier une équipe projet compétente et suffisante, et de sa capacité à assurer un accompagnement et une formation de qualité des équipes concernées.

Seuls les candidats, figurant aux 8 premières places du classement seront admis à présenter une offre et recevront le dossier de consultation des entreprises.

2.8. Information des candidats

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) de TV5MONDE informera le candidat retenu et les candidats évincés de la décision de sélection des candidats par voie électronique au moyen d'un courrier électronique certifié et crypté par un tiers de confiance (la société You Post It).

Il est ainsi indispensable que le candidat fournisse à TV5MONDE l'adresse de courrier électronique de la personne en charge de suivre le dossier.

L'expéditeur de ce courrier électronique de décision d'attribution sera « notification@you-post-it.com » (malgré les précautions prises par la société You Post It, il est recommandé au candidat de vérifier ses règles de client de messagerie électronique afin que cet expéditeur ne soit pas référencé comme « courrier indésirable » ou « spam »).

ARTICLE 3 : PHASE D'OFFRE

3.1. Examen des offres

Le dossier de consultation (comprenant l'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles, le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et le bordereau de décomposition des prix) sera envoyé aux candidats sélectionnés et invités à présenter une offre.

Les offres seront examinées, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret du 30 décembre 2005 et selon les modalités définies dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

3.2. Attribution du marché

La Commission d'Appel d'Offres attribuera le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée au regard des critères pondérés qui seront énumérés dans la lettre de consultation envoyée aux candidats admis à présenter une offre.

Il est précisé que l'attribution du marché n'ira pas nécessairement au moins disant financier.

3.3. Attestations fiscales et sociales

Le candidat retenu devra fournir, dans les meilleurs délais, sans que ceux-ci n'excèdent quinze (15) jours comptés à partir de la lettre recommandée avec avis de réception ou du fax de TV5MONDE en faisant la demande, les attestations fiscales et parafiscales – obligatoirement rédigées en langue française – visées à l'article 18 du décret du 30 décembre 2005. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre les pièces prévues aux articles R.324-4 et R.324-7 du code du travail.

Il est rappelé aux candidats que, selon les dispositions du paragraphe III de l'article 18 du décret précité :

« Le marché ne peut être attribué au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans le délai imparti les certificats et attestations prévus au I et au II du présent article. S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé. »

--	--

Le candidat suivant est alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres appropriées pour le pouvoir adjudicateur. Si les offres restantes, bien que conformes à l'objet du marché, ne sont pas acceptables, la procédure de passation du marché peut être déclarée sans suite ou, en cas d'appel d'offres, de procédure négociée après publicité et mise en concurrence préalables ou de dialogue compétitif, infructueuse ».

Il est donc recommandé aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des administrations fiscales et sociales avant même la notification du marché afin d'être en mesure de respecter les délais mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 4 : PROPRIETE ET CONFIDENTIALITE DU PROJET

TV5MONDE est propriétaire de tous les documents techniques, administratifs, financiers, juridiques qu'elle fournit lors de la consultation, à l'exclusion des informations diffusées au public préalablement à la fourniture et/ou tombées officiellement dans le domaine public.

Toute reproduction, exploitation, utilisation et représentation sous quelque forme ou support de toute nature sont strictement interdites (Code de la Propriété Intellectuelle). Toutefois, afin de satisfaire au nombre d'exemplaires des documents à fournir, le soumissionnaire pourra reproduire ces documents autant de fois que nécessaire, à la condition expresse d'un usage strictement interne.

Les informations susceptibles d'être portées à la connaissance des candidats dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres le sont uniquement en vue de leur permettre de présenter une offre.

Les candidats s'engagent à ne pas divulguer ces informations par quelque moyen que ce soit ni à en tirer profit.

De ce fait, le soumissionnaire s'oblige, en ce qui concerne toutes les informations communiquées par TV5MONDE, à l'exclusion des informations diffusées au public préalablement à la communication et/ou tombées officiellement dans le domaine public :

- à ne pas communiquer, divulguer ou révéler à des tiers, les informations communiquées par TV5MONDE , quel que soit le contenu des informations,
- à ne pas utiliser, directement ou indirectement, les informations communiquées par TV5MONDE, quel que soit le contenu des informations,
- à ne pas communiquer, divulguer, révéler, utiliser, exploiter et commercialiser, directement ou indirectement les documents, les méthodes, les outils, le savoir-faire, les secrets de fabrique et les procédés communiqués par TV5MONDE,
- à retourner tous les documents qui lui auront été communiqués par TV5MONDE à l'issue de la présente consultation,
- à faire respecter cette clause de confidentialité par son personnel,
- à faire respecter cette clause de confidentialité par ses conseils si ceux-ci ont accès aux informations et/ou documents communiqués.

De même, TV5MONDE ne pourra utiliser les documents fournis par les soumissionnaires que de façon strictement confidentielle.

La durée de l'engagement de confidentialité est de 10 ans.

Tout candidat déposant une candidature accepte les dispositions du présent engagement de confidentialité.

Pour le candidat

A

Le

Cachet et signature

Pour TV5MONDE

A Paris

Le

Cachet et signature

--	--